



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Commandement de la Légion étrangère
4^e Régiment étranger
Bureau instruction emploi**

Castelnaudary, le 10 novembre 2020
N°2020/1352/4RE/BIE/INS/NP
Cl. : « B

NOTE

- OBJET** : catalogue 2021 des stages de la compagnie d'instruction des spécialistes.
- REFERENCE** : planification régimentaire.
- ANNEXES** : 12.

La compagnie d'instruction des spécialistes (CIS) du 4^e Régiment étranger assure une trentaine d'actions de formation (AF).

La présente note a pour but de regrouper en un seul document :

- les dates issues du CAF COMLE 2021 de ces AF ;
- un rappel sur les emplois accessibles à l'issue de ces AF ;
- un rappel sur les prérequis ;
- les éléments permettant la mise en condition optimale des légionnaires désignés pour suivre ces AF ;
- les détails d'accueil des stagiaires à la CIS.

Cette note fait également office de note d'organisation pour l'ensemble de ces stages.

Pour le-colonel Thibault Capdeville,
commandant le 4^e Régiment étranger
et par ordre,
le lieutenant-colonel Thomas Miaillhes
chef du bureau instruction emploi.

4^e RÉGIMENT ÉTRANGER
Bureau Instruction Emploi



Catalogue 2021 des stages de la compagnie d'instruction des spécialistes



« AD LEGIONEM AEDIFICANDAM ».
version du 10 novembre 2020

TABLE DES MATIERES

ACCUEIL DES STAGIAIRES ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES	8
1. Préambule.	8
2. Accueil et hébergement des stagiaires.	8
3. Tenues et paquetage.	8
4. Régime de sortie.	9
5. Rassemblement.	9
6. Administration.	9
7. Imputations budgétaires.	10
STAGES TRANSMISSIONS	11
1- FACQ ERM LE.	11
1.1. CAF 2021.	11
1.2. But.	11
1.5. Particularité de la graphie.	11
2 FS1 ERM LE.	12
2.1 CAF 2021.	12
2.2 But.	12
2.3 Conditions de candidature.	12
2.4 Document à présenter en début de stage.	12
2.5 Tests d'admission.	12
2.6 Matériels spécifiques.	12
STAGES SECRÉTARIAT	13
1. FTS ADP LE.	13
1.1. CAF 2021.	13
1.2. But.	13
1.3. Conditions de candidature.	13
2. FS1 ADP LE.	13
2.1. CAF 2021.	13
2.2. But.	13
2.3. Conditions de candidature.	13
STAGES MAINTENANCE MOBILITÉ TERRESTRE	14
1. FTS MMT LEG.	14
1.1. CAF 2021.	14
1.2. But.	14
1.3. Conditions de candidature.	14
1.4. Documents à présenter en début du stage.	14
1.5. Équipements de protection individuels.	14
2. FS1 MMT.	14
2.1. CAF 2021.	14

2.2. But.....	14
2.3. Conditions de candidature.....	15
2.4. Équipements de protection individuels.....	15
STAGE RESTAURATION HÔTELLERIE HÉBERGEMENT LOISIRS.....	16
1. FTS R2HL.....	16
1.1. CAF 2021.....	16
1.2. But.....	16
1.3. Conditions de candidature.....	16
1.4. Documents à présenter en début de stage.....	16
1.5. Équipements de protection individuels.....	16
STAGES SANTE.....	17
1. PSE1 / PSE2.....	17
1.1. CAF 2021.....	17
1.2. But.....	17
2. FTS AUXSAN LE.....	17
2.1. CAF 2021.....	17
2.2. But.....	17
2.3. Conditions de candidature.....	17
2.4. Document à présenter en début de stage.....	18
3. PICF / PAE FPSC / FSC1.....	18
3.1. CAF 2021.....	18
3.2. Conditions de candidature.....	18
3.3. Document à présenter en début de stage.....	18
4. SC2.....	18
4.1. CAF 2021.....	18
4.2. But.....	19
4.3. Conditions de candidature.....	19
4.4. Document à présenter en début de stage.....	19
4.5. Matériels spécifiques.....	19
STAGES CONDUITE.....	20
1. Préambule.....	20
2. CAF 2021.....	20
2.1. VL.....	20
2.2. PL.....	20
2.3. SPL.....	21
2.4. TC.....	21
2.5. Renforts.....	21
2.6 Rattrapages pour les différents permis :.....	21
3. FACQ AMIEC.....	21
3.1. CAF 2021.....	21
3.2. But.....	22
3.3. Conditions de candidature.....	22

3.4.	Document à présenter en début de stage.	22
3.5.	Matériel spécifique.	22
AUTRES STAGES		23
1	FTS AIDE MONITEUR EPMS.	23
1.1.	CAF 2021.....	23
1.2.	But.....	23
1.3.	Conditions de candidature.	23
1.4.	Document à présenter en début de stage.	23
1.5.	Matériel spécifique.	23
1.6.	Épreuves d'admission.....	24
2	BNSSA.	24
2.1.	Préambule.	24
2.2.	CAF 2021.....	24
2.3.	Conditions de candidature.	25
2.4.	Documents à présenter en début de stage.....	25
2.5.	Épreuves d'admission.....	25
2.6.	Matériel spécifique.	25
3	MONITEUR TIOR.	26
3.1.	But.....	26
3.2.	Conditions de candidature.	26
3.3.	Document à présenter au début du stage.....	26
3.4.	Épreuves d'admission.....	26
3.5.	Matériel spécifique.	27
4	FACQ CE BIO.	29
4.1.	CAF 2021.....	29
4.2.	But.....	29
4.3.	Conditions de candidature.	29
4.4.	Équipements de protection individuels.	29
5	FA PLE.	29
5.1.	CAF 2021.....	29
5.2.	But.....	29
5.3.	Conditions de candidature.	29
5.4.	Document à présenter en début de stage.	30
5.5.	Matériel spécifique.	30
6	FTS MSIC.	30
6.1.	CAF 2021.....	30
6.2.	But.....	30
6.3.	Conditions de candidature.	30
6.4.	Équipement de protection individuels.	30
7	FTS GMA.	30
7.1.	CAF 2021.....	30
7.2.	But.....	30

7.3.	Conditions de candidature.....	31
7.4.	Équipement de protection individuels.....	31
8	FACQ GAP.....	31
8.1.	CAF 2021.....	31
8.2.	But.....	31
8.3.	Conditions de candidature.....	31
8.4.	Équipements de protection individuels.....	31
9	FA CLAIRON.....	31
9.1.	CAF 2021.....	31
9.2.	But.....	32
9.3.	Conditions de candidature.....	32
9.4.	Matériel spécifique.....	32
	Dossier d'inscription au BNSSA.....	33
	Formulaire d'engagement relatif à l'admission à l'une des formations spécialisées fixées dans l'arrêté du 16/08/2017.....	36
	Attestation de formation technique élémentaire TIOR.....	37

ACCUEIL DES STAGIAIRES ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. PREAMBULE.

Les dates des stages sont données à titre indicatif à la date de parution de la note. Les seules dates faisant foi sont celles du CAF COMLE à jour.

Ces dispositions sont communes à l'ensemble des stages. Les dispositions particulières sont données dans les annexes des stages concernés.

Les prérequis des différents stages ne sont pas donnés à titre indicatif. Ils constituent le socle indispensable au bon déroulement du stage, à la qualité de l'instruction dispensée et à la réussite du stagiaire. À ce titre, quel que soit le stage concerné, si un candidat ne satisfait pas aux prérequis mentionnés dans cette note, il pourra être renvoyé dans son régiment d'origine.

Plusieurs stages demandent un compte *Intradef* (ADP LE, GAP, GMA, etc.). Le candidat devra avoir activé son compte avant de venir au 4^e RE et devra être en possession de ses identifiants.

En revanche, le vocabulaire spécifique donné pour les stages MMT et AUXSAN n'est pas à connaître par cœur. Il s'agit du vocabulaire qui sera utilisé pendant le stage. Sa connaissance en amont est fortement recommandée et présente un avantage pour le stagiaire.

2. ACCUEIL ET HEBERGEMENT DES STAGIAIRES.

Les stagiaires extérieurs au 4^e RE devront se présenter impérativement le dimanche précédant le début du stage au bureau de semaine de la CIS avant 21h00.

Les stagiaires pourront utiliser le bus effectuant les navettes entre le régiment et la gare (départ de la gare à 20h20). Possibilité de prendre le bus en tenue civile sur présentation de la carte d'identité militaire.

L'accueil, le contrôle et l'hébergement des candidats seront à la charge de la CIS.

3. TENUES ET PAQUETAGE.

- T22 pour la présentation et la proclamation des résultats.
- T21 (pour les sous-officiers).
- Tenue de combat, béret pour la vie courante, chaussures réglementaires (dont le port est *Haix* de couleur marron l'hiver, *Lowa* ou *Meindl* de couleur sable l'été).
- Tenue de sport (survêtement complet, maillot de sport et short, maillot de bain et lunettes de natation, sweat-shirt CIS).
- Tenue de parade, attributs et rangers de parade.

Les stagiaires prévoiront le paquetage nécessaire pour des séjours sur le terrain (avec treillis PO, casque lourd, gilet de combat, lunettes balistiques, protections auriculaires, etc) quel que soit le stage.

Durant le stage les stagiaires seront désignés d'astreinte dans le cadre du service régimentaire et les cérémonies régimentaires.

4. REGIME DE SORTIE.

Pendant toute la durée de sa présence au 4^e RE, le stagiaire est aux ordres du commandant d'unité de la CIS. Il n'a pas vocation à quitter le 4^e RE pour quelque raison que ce soit. Dans ce cadre, la planification d'une mission particulière pendant la durée d'un stage (passeport, etc.) est à proscrire.

Les stagiaires ne seront en quartier libre qu'après autorisation du commandant d'unité. En cas de moyenne insuffisante, les stagiaires pourront être retenus au quartier pour étude. En cours de stage, toute demande de permissions exceptionnelles sera étudiée et signée par le commandant d'unité de la CIS.

5. RASSEMBLEMENT.

Pour toute la durée du stage, avec la CIS.

NB : Pour le premier jour du stage, le rassemblement régimentaire sur les rangs de la CIS s'effectuera en tenue de combat.

6. ADMINISTRATION.

Pour chaque AF, les stagiaires peuvent effectuer des activités diverses autres que leur stage (service, tir, marches, sport). Les stagiaires seront porteurs des documents suivants :

- ordre de mission individuel ;
- certificat médical d'aptitude, éventuellement avec la mention d'aptitude spécifique selon le stage (cf. annexes) ;
- carte de sécurité sociale ;
- carte de mutuelle ;
- carte d'identité militaire ;
- carte de circulation ;
- brevet militaire de conduite ;
- DICI ;
- Livret de certification et de suivi des tirs à jour ;
- Fiche *Concerto* à jour.

Le soutien administratif sera à la charge du secrétariat de la CIS. Les stagiaires seront comptabilisés sur la situation de prise d'armes de la CIS, durant le stage, y compris pour le personnel du 4^e RE.

Les dossiers médicaux sont accessibles sur LUMN. Les livrets médicaux réduits ne sont plus d'actualité.

Les candidats concernés par un lien en service définit par l'arrêté du 16/08/2017 cité en référence, doivent présenter l'annexe 11 de reconnaissance de lien en service.

Les fournitures de bureau sont à la charge des stagiaires.

7. IMPUTATIONS BUDGETAIRES.

Ces activités ouvrent droit aux ISC pour les renforts extérieurs au 4^e RE du premier au dernier jour de stage.

Communes à tous les stages :

105-0 Libellé Classification interne de la dépense.

Formation de spécialité élémentaire (FSE)

Chapitre d'imputation :

UO => EMAT PREPA FORCE

Code UO ==> 0178-0011-AT02

Code SB : => D17119W011

Domaine fonctionnel ==> 0178-02-01

PF DDI :	0178160101E1			
PF FD :	0178160101E1	Code eng :	FD@ligne ==>	FD1ADER21C
PF TI :	0178160101E1	Code eng :	Matériel ==>	TMT21HYT1T
		Code eng :	Personnels =>	TPT21HYT1R
PF Carb OPS :	AT 04 (carb T)	Code SEA :	450539	
PF Carb ALAT :	AT 04 (carb A)			

Cas particulier du BNSSA :

138-1 Libellé Classification interne de la dépense.

POD Métier Missions Spécifiques (Autres instructions collectives AMO)

Chapitre d'imputation :

UO => EMAT PREPA FORCE

Code UO ==> 0178-0011-AT02

Code SB : => D17119W011

Domaine fonctionnel ==> 0178-02-01

PF DDI :	0178160101E1			
PF FD :	0178160101E1	Code eng :	FD@ligne ==>	FD1ADER21C
PF TI :	0178160101E1	Code eng :	Matériel ==>	TMT21HYT1T
		Code eng :	Personnels =>	TPT21HYT1R
PF Carb OPS :	AT 04 (carb T)	Code SEA :	450539	
PF Carb ALAT :	AT 04 (carb A)			

Cas particulier du monitorat TIOR :

110-0 Libellé Classification interne de la dépense.

POD Fondamentaux (Activités physiques et sportives hors centres/NRBC/EEI/SIC...)

Chapitre d'imputation :

UO => EMAT PREPA FORCE

Code UO ==> 0178-0011-AT02

Code SB : => D17119W011

Domaine fonctionnel ==> 0178-02-01

PF DDI :	0178160101E1			
PF FD :	0178160101E1	Code eng :	FD@ligne ==>	FD1ADER21C
PF TI :	0178160101E1	Code eng :	Matériel ==>	TMT21HYT1T
		Code eng :	Personnels =>	TPT21HYT1R
PF Carb OPS :	AT 04 (carb T)	Code SEA :	450539	
PF Carb ALAT :	AT 04 (carb A)			

STAGES TRANSMISSIONS

1- FACQ ERM LE.

1.1. CAF 2021.

FACQ ERM 21_01 : du lundi 4 janvier au mercredi 28 avril 2021 (fin du stage le mercredi à midi pour un retour dans les régiments dans l'après-midi en vue des festivités de Camerone).

FACQ ERM 21_02 : du lundi 3 mai au vendredi 21 août 2021.

FACQ ERM 21_03 : du lundi 23 août au vendredi 17 décembre 2021.

1.2. But.

La formation d'adaptation complémentaire qualifiante opérateur réseaux mobiles Légion étrangère (FACQ ERM LE) a pour but de former des exploitants radiophonie et radiotélégraphie. Cette formation doit permettre au futur opérateur placé sous les ordres d'un sous-officier chef de station radio de mettre en œuvre et d'exploiter une station radiographie.

1.3. Conditions de candidature.

Cette formation ne comporte aucun test de contrôle des prérequis d'admission au stage.

Les candidats doivent détenir :

- une habilitation confidentiel défense (CD).

Le niveau de la formation nécessite que le candidat présente de bonnes dispositions intellectuelles et un niveau satisfaisant en français (niveau général ≥ 12 ou NGAT A et niveau 3 de français conseillé).

La réussite au test de lecture au son (LAS) n'est plus un prérequis pour suivre la FACQ ERM LE. Initialement effectué en CEV, le test LAS ne donne aucune aptitude particulière. Par ailleurs, il a été supprimé du cursus de formation des EVLE.

1.4. Documents à présenter en début de stage.

- Certificat médical d'aptitude sans inaptitude au port de charges lourdes.
- 2 photos d'identité en tenue de combat.

1.5. Particularité de la graphie.

L'obtention du diplôme FACQ ERM LE n'est pas soumise à la réussite au test LAS de fin de stage. En cas d'échec à ce test, seule la qualification « graphie » est ajournée. Dans ce cas, le stagiaire peut repasser ce test au 4^e RE pour valider le diplôme complet.

Les conditions de rattrapage du test LAS sont :

- demande du BOI du régiment d'origine au BIE du 4^e RE ;
- accueil du stagiaire le dimanche précédant la semaine d'examen ;
- passage du test chaque jour de la semaine jusqu'à obtention ;
- retour en régiment dès la réussite au test ;
- PV et mise à jour de *Concerto* à la charge du 4^e RE.

2 FS1 ERM LE.

2.1 CAF 2021.

FS1 ERM LE 21_01 : du lundi 6 septembre au vendredi 17 décembre 2021.

2.2 But.

La formation de spécialité du 1^{er} degré emploi des réseaux mobiles Légion étrangère (FS1 ERM LE) a pour but de former des chefs de station. Cette formation doit permettre au futur chef de station de mettre en œuvre et d'exploiter une station radio et les systèmes d'information associés et d'en assurer en toute circonstance le commandement.

2.3 Conditions de candidature.

Les candidats doivent détenir :

- une habilitation confidentiel défense (CD) ;
- un CQT SIC ERM ;
- un lien au service d'une durée de 5 ans à compter de la date de fin de stage.

2.4 Document à présenter en début de stage.

- Certificat médical d'aptitude sans inaptitude au port de charges lourdes.

2.5 Tests d'admission.

Les candidats devront satisfaire aux tests d'entrée :

- CARTHAGE ;
- PR4G ;
- SSI.

2.6 Matériels spécifiques.

Les stagiaires devront être équipés de la SMBE.

STAGES SECRÉTARIAT

1. FTS ADP LE.

1.1. CAF 2021.

FTS ADP LE 21_01 : du lundi 4 janvier au vendredi 5 mars 2021.

FTS ADP LE 21_02 : du lundi 15 mars au vendredi 14 mai 2021.

FTS ADP LE 21_03 : du lundi 24 mai au vendredi 23 juillet 2021.

FTS ADP LE 21_04 : du lundi 18 octobre au vendredi 17 décembre 2021.

1.2. But.

La formation technique de spécialiste administration du personnel Légion étrangère (FTS ADP LE) a pour but de former des secrétaires au profit des régiments de Légion. Cette formation doit permettre au futur secrétaire d'acquérir des compétences nécessaires pour gérer tous les dossiers des administrés dans le respect des procédures propres au statut à titre étranger.

1.3. Conditions de candidature.

Cette formation ne comporte aucun test de contrôle qui sanctionne l'admission au stage.

Les candidats doivent détenir :

- une adresse *Intredef* valide.

Le niveau de la formation nécessite que le candidat dispose d'un niveau satisfaisant en français (niveau 3 de français conseillé).

Sans être un prérequis, une maîtrise minimale du *pack office* s'avère indispensable pour le bon déroulement du stage.

2. FS1 ADP LE.

2.1. CAF 2021.

FS1 ADP LE 21_01 : du lundi 30 août au vendredi 29 octobre 2021.

2.2. But.

La formation de spécialité du 1^{er} degré administration du personnel Légion étrangère (FS1 ADP LEG) a pour but de former un sous-officier administratif d'unité élémentaire (SOAUE), appelé chef de bureau major à la Légion étrangère. Cette formation doit permettre au futur chef de bureau major d'acquérir des compétences indispensables pour gérer un bureau en unité élémentaire ou d'assumer un emploi de niveau fonctionnel 2. (NF2) dans un service des ressources humaines.

2.3. Conditions de candidature.

Cette formation ne comporte aucun test de contrôle seuil qui détermine l'admission au stage.

Les candidats doivent détenir :

- Un CQT GRH ADP ;
- Une adresse *Intredef* valide.

STAGES MAINTENANCE MOBILITÉ TERRESTRE

1. FTS MMT LEG.

1.1. CAF 2021.

FTS MMT 21_01 : du lundi 11 janvier au vendredi 23 avril 2021.

FTS MMT 21_02 : du lundi 1 février au vendredi 14 mai 2021.

FTS MMT 21_03 : du lundi 17 mai au vendredi 27 août 2021.

FTS MMT 21_04 : du lundi 6 septembre au vendredi 17 décembre 2021.

1.2. But.

La formation technique de spécialiste maintenance mobilité terrestre Légion étrangère (FTS MMT LEG) a pour but de former des aides-mécaniciens au profit des régiments de Légion. Cette formation doit permettre au futur aide mécanicien d'acquérir les compétences nécessaires pour intervenir sur les véhicules en dotation dans les régiments de la Légion étrangère, ainsi que de diagnostiquer les pannes et effectuer les réparations.

1.3. Conditions de candidature.

Les candidats doivent détenir :

- le BMC PL confirmé.

Le niveau de la formation nécessite que le candidat dispose d'un niveau satisfaisant en français (niveau 3 de français conseillé).

1.4. Documents à présenter en début du stage.

- 2 photos d'identité en tenue de combat.
- Certificat médical d'aptitude sans inaptitude à suivre la FTS MMT et à travailler en atelier.

1.5. Équipements de protection individuels.

Chaque stagiaire sera muni des éléments de protection individuels (EPI) fournis par son corps d'appartenance, soit :

- 1 combinaison de travail ;
- 1 paire de chaussures de sécurité ;
- 1 casque antibruit ;
- 1 paire de gants de manutention ;
- 1 paire de lunettes de protection.

2. FS1 MMT.

2.1. CAF 2021.

FS1 MMT 21_01 : du lundi 23 août au vendredi 17 décembre 2021.

2.2. But.

La formation de spécialité du 1^{er} degré maintenance mobilité terrestre Légion étrangère (FS1 MMT LEG) a pour but de former des chefs d'équipes de NTI-1 capables d'effectuer des actes de maintenance et de diagnostic simples. Cette formation doit permettre au futur chef d'équipe de seconder le chef d'atelier auto, de mettre en œuvre et d'exploiter les systèmes d'informations associés et de diriger une équipe lors de la réparation de véhicules de la gamme tactiques.

2.3. Conditions de candidature.

Réussir aux tests d'entrée théoriques (technique auto, entretien et réparation, mathématique et électricité) et pratique (dépannage, calage essence et diesel) qui correspond à l'UV1 de la FS1.

Les candidats doivent détenir :

- un CQT MMT ;
- un BMC VL ;
- un BMC PL ;
- un lien au service d'une durée de 3 ans à compter de la date de fin de stage ;
- un compte *Intradef*.

En outre, du vocabulaire technique est disponible sur le site *Intraterre* de la Légion étrangère :

http://portail-legion-etrangere.intradef.gouv.fr/mdl/doc/doc_liste_sd.php?doc_theme_sd=18&dossier=4eme-RE

2.4. Équipements de protection individuels.

Chaque stagiaire sera muni des éléments de protection individuels (EPI) fournis par son corps d'appartenance, soit :

- 1 combinaison de travail ;
- 1 paire de chaussures de sécurité ;
- 1 casque anti-bruit ;
- 1 paire de gants de manutention ;
- 1 paire de lunettes de protection.

ANNEXE VI à la note n° 1352 /4RE/BIE/NP du 10/11/2020
STAGE RESTAURATION HÔTELLERIE HÉBERGEMENT LOISIRS

1. FTS R2HL.

1.1. CAF 2021.

FTS R2HL 21_01 : du lundi 4 janvier au vendredi 26 mars 2021.

FTS R2HL 21_02 : du lundi 29 mars au vendredi 18 juin 2021.

FTS R2HL 21_03 : du lundi 28 juin au vendredi 17 septembre 2021.

FTS R2HL 21_04 : du lundi 27 septembre au vendredi 17 décembre 2021.

1.2. But.

La formation technique de spécialiste cuisinier Légion (FTS CUISINIER LE) a pour but de former des cuisiniers et agents polyvalents de restauration au profit des régiments de Légion. Cette formation doit permettre au futur cuisinier d'acquérir des compétences nécessaires pour gérer la polyvalence entre organisme de restauration et module de cuisine en campagne.

1.3. Conditions de candidature.

Cette formation ne comporte aucun test seuil de contrôle qui détermine l'admission au stage.

1.4. Documents à présenter en début de stage.

- le certificat médical d'aptitude au métier de bouche.

1.5. Équipements de protection individuels.

Chaque stagiaire sera muni des éléments de protection individuels (EPI) fournis par son corps d'appartenance, soit :

- 2 pantalons de cuisine ;
- 2 vestes de cuisine ;
- 1 paire de chaussures de sécurité.

STAGES SANTE

1. PSE1 / PSE2.

1.1. CAF 2021.

PSE1/PSE2_01 : du lundi 25 janvier au vendredi 19 février 2021.

PSE1/PSE2_02 : du lundi 19 avril au vendredi 14 mai 2021.

PSE1/PSE2_03 : du lundi 31 mai au vendredi 25 juin 2021.

PSE1/PSE2_04 : du lundi 6 septembre au vendredi 1 octobre 2021.

PSE1/PSE2_05 : du lundi 29 novembre au vendredi 22 décembre 2021.

1.2. But.

La formation aux premiers secours en équipe de niveaux 1 et 2 (PSE1 et PSE2) a pour but de former des secouristes aptes à intervenir au sein d'une équipe médicale. Ce stage est un prérequis pour d'autres, comme le BNSSA ou le stage AUXSAN.

2. FTS AUXSAN LE.

2.1. CAF 2021.

FTS AUXSAN 21_01 : du lundi 18 janvier au vendredi 23 avril 2021.

FTS AUXSAN 21_02 : du lundi 3 mai au vendredi 6 août 2021.

FTS AUXSAN 21_03 : du lundi 6 septembre au vendredi 10 décembre 2021.

2.2. But.

La formation technique de spécialité des auxiliaires sanitaires (FTS AUX SAN LE) a pour but de former des auxiliaires sanitaires aptes à servir dans un centre médical des armées (CMA), dans une antenne médicale, ou en compagnie de combat. Cette formation doit permettre au futur auxiliaire sanitaire de développer les notions indispensables à la pratique des gestes élémentaires de conservation des fonctions vitales avec les moyens mis à sa disposition, dans l'attente de l'arrivée des secours médicalisés.

2.3. Conditions de candidature.

Les candidats doivent détenir :

- un avis DSPLÉ favorable ;
- un SC1 (secourisme au combat de 1^{er} niveau), à jour de formation ;
- des formations premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) et de premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE2) ;

Le niveau de la formation nécessite que le candidat dispose d'un niveau satisfaisant en français (niveau 3 de français conseillé).

Sans être un prérequis, une période d'observation dans les infirmeries des régiments est conseillée, afin de découvrir une partie du travail de l'auxiliaire sanitaire et de commencer l'apprentissage du vocabulaire médical. En outre, la motivation du candidat joue un rôle important, ce type de stage nécessitant un travail personnel important.

Enfin, en vue de préparer la FTS AUXSAN, du vocabulaire médical est disponible sur le site *Intraterre* de la Légion étrangère :

http://portail-legion-etrangere.intraderf.gouv.fr/mdl/doc/doc_liste_sd.php?doc_theme_sd=18&dossier=4e-me-RE

2.4. Document à présenter en début de stage.

- Certificat médical d'aptitude à servir tous lieux et sans restriction.
- 2 photos d'identité en tenue de combat.

3. PICF / PAE FPSC / FSC1.

3.1. CAF 2021.

PICF/PAEFPSC 21_01: du lundi 8 au vendredi 26 mars 2021.

PICF/PAEFPSC 21_02 : du lundi 12 au vendredi 30 juillet 2021.

PICF/PAEFPSC 21_03 : du lundi 18 octobre au vendredi 05 novembre 2021.

FSC1 21_01 : du lundi 29 mars au vendredi 2 avril 2021.

FSC1 21_02 : du lundi 2 au vendredi 6 août 2021.

FSC1 21_03 : du lundi 8 au vendredi 12 novembre 2021.

Ces formations permettent aux stagiaires de délivrer des formations PSC1 (PICF/PAE FPSC) et SC1 (FSC1). À l'issue de leur formation, ces stagiaires ont vocation à reprendre leur emploi initial en unité.

3.2. Conditions de candidature.

Les candidats doivent détenir :

- le diplôme du PSC1 datant de moins de trois ans ou le diplôme du PSE1 à jour de formation continue;
- un procès-verbal d'une session de PSC1, mentionnant la participation du futur candidat en tant qu'aide formateur.
- l'annexe 11 de reconnaissance de lien au service.

En outre, une lettre de motivation adressée au préfet de l'Aude est demandée.

L'intégralité du dossier doit être transmise à la DRHLE au plus tard 8 semaines avant la date de début de stage. Les dossiers de candidatures sont validés par la préfecture de l'Aude, qui ne tolère aucun retard dans leur constitution.

3.3. Document à présenter en début de stage.

- 1 photo d'identité.

3.4. Matériel spécifique.

Chaque stagiaire se dotera du matériel suivant :

- ordinateur portable (si autorisé) ;
- clé USB ;
- classeur, intercalaires et pochettes A4 perforées.

4. SC2.

4.1. CAF 2021.

SC2 21_01 : du lundi 4 au vendredi 15 janvier 2021.

SC2 21_02 : du lundi 10 au mercredi 21 mai 2021.

SC2 21_03 : du lundi 13 au vendredi 24 septembre 2021.

4.2. But.

La formation au sauvetage de combat de niveau 2 (SC2) a pour but de faire acquérir au personnel concerné des compétences et des techniques stéréotypées de la sphère paramédicale qu'ils devront mettre en œuvre sur un mode réflexe et en toute autonomie. Le but est d'assurer une mise en condition salvatrice d'un blessé en détresse vitale ou susceptible de décompenser très rapidement. C'est aussi un renfort de la « médicalisation à l'avant », une réponse aux situations d'exceptions dues aux actions sous le feu, à l'isolement ou à des pertes massives.

4.3. Conditions de candidature.

Les candidats doivent détenir :

- un diplôme d'état d'aide-soignant ou d'une FTS AUXSAN LE avec minimum 1 an d'expérience.
- être formé PSE2, à jour de recyclage.
- être formé SC1, à jour de recyclage.
- être détenteur d'une adresse électronique civile (.com ou .fr).

L'intégralité du dossier devra être transmise au plus tard **6 semaines avant** la date de début de stage (21_01 avant le 30/11/2020, 21_02 avant le 29/03/2020, 21_03 avant le 02/08/2020), en précisant la date de naissance et le numéro de téléphone du candidat concerné.

Attention : le stage SC2 est d'un niveau technique particulièrement élevé. L'enchaînement d'une FTS AUX SAN et d'un SC2 ne se fait pas, car il placerait le candidat en situation d'échec. L'expérience d'un an au minimum en tant qu'auxiliaire sanitaire a été fixée pour garantir au candidat un seuil minimal nécessaire de compétence technique.

Cependant, dans le cas exceptionnel d'un candidat francophone, justifiant d'un niveau technique élevé, l'inscription en SC2 peut s'envisager (ex-BSPP, diplôme d'état aide-soignant ou d'infirmier avant l'engagement, niveau *paramédic* ou médecin étranger, etc.). Auquel cas, le formulaire unique de demande (FUD) d'inscription devra contenir ces éléments dans « l'avis motivé ». La candidature ne sera validée qu'après décision du médecin chef de l'antenne médicale de Castelnaudary.

4.4. Document à présenter en début de stage.

- 1 photo d'identité.

4.5. Matériels spécifiques.

- Pour la FTS AUX SAN, les stagiaires devront être équipés de la SMB lisse.
- Genouillères.

STAGES CONDUITE

1. Préambule.

Les inscriptions à un stage de conduite doivent être clôturées 15 jours avant le début du stage. Les formalités administratives inhérentes aux brevets militaires de conduite sont gérées sur LOGIC (Logiciel d'Organisation et de Gestion d'Instruction de Conduite). À ce titre, les délais d'inscription sont incompressibles.

2. CAF 2021.

2.1. VL.

- VL 01 : du lundi 4 au vendredi 15 janvier 2021.
- VL 02 : du lundi 18 au vendredi 29 janvier 2021.
- VL 03 : du lundi 1 au vendredi 12 février 2021.
- VL 04 : du lundi 1 au vendredi 12 mars 2021.
- VL 05 : du lundi 15 au vendredi 26 mars 2021.
- VL 06 : du lundi 29 mars au vendredi 9 avril 2021.
- VL 07 : du lundi 12 au vendredi 23 avril 2021.
- VL 08 : du lundi 10 au vendredi 21 mai 2021.
- VL 09 : du lundi 7 au vendredi 18 juin 2021.
- VL 10 : du lundi 21 juin au vendredi 2 juillet 2021.
- VL 11 : du lundi 5 au vendredi 16 juillet 2021.
- VL 12 : du lundi 19 au vendredi 30 juillet 2021.
- VL 13 : du lundi 30 août au vendredi 10 septembre 2021.
- VL 14 : du lundi 27 septembre au vendredi 8 octobre 2021.
- VL 15 : du lundi 11 au vendredi 22 octobre 2021.
- VL 16 : du lundi au 25 octobre vendredi 5 novembre 2021.
- VL 17 : du lundi 22 novembre au vendredi 3 décembre 2021.
- VL 18 : du lundi 6 au vendredi 17 décembre 2021.

2.2. PL.

NB : une évaluation de conduite de catégorie VL sera effectuée le premier jour du stage. Les candidats présentant des lacunes dues au manque de pratique seront systématiquement ajournés.

- PL 01 : du lundi 4 au vendredi 15 janvier 2021.
- PL 02 : du lundi 18 au vendredi 29 janvier 2021.
- PL 03 : du lundi 1 février au vendredi 12 février 2021.
- PL 04 : du lundi 1^{er} au vendredi 12 mars 2021.
- PL 05 : du lundi 15 au vendredi 26 mars 2021.
- PL 06 : du lundi 29 mars au vendredi 9 avril 2021.
- PL 07 : du lundi 12 au vendredi 23 avril 2021.

PL 08 : du lundi 24 mai au vendredi 4 juin 2021.
PL 09 : du lundi 7 au vendredi 18 juin 2021.
PL 10 : du lundi 21 juin au vendredi 2 juillet 2021.
PL 11 : du lundi 5 au vendredi 16 juillet 2021.
PL 12 : du lundi 19 au vendredi 30 juillet 2021.
PL 13 : du lundi 30 août au vendredi 10 septembre 2021.
PL 14 : du lundi 27 septembre au vendredi 8 octobre 2021.
PL 15 : du lundi 11 au vendredi 22 octobre 2021.
PL 16 : du lundi 25 octobre au vendredi 5 novembre 2021.
PL 17 : du lundi 22 novembre au vendredi 3 décembre 2021.
PL 18 : du lundi 6 au vendredi 17 décembre 2021.

2.3. SPL.

SPL 1 : du lundi 1^{er} au vendredi 12 février 2021.
SPL 2 : du lundi 21 juin au vendredi 2 juillet 2021.
SPL 3 : du lundi 27 septembre au vendredi 8 octobre 2021.

2.4. TC.

TC 01 : du lundi 4 au vendredi 15 janvier 2021.
TC 02 : du lundi 18 au vendredi 29 janvier 2021.
TC 03 : du lundi 1 au vendredi 12 mars 2021.
TC 04 : du lundi 24 mai au vendredi 4 juin 2021.
TC 05 : du lundi 7 au vendredi 18 juin 2021.
TC 06 : du lundi 19 au vendredi 30 juillet 2021.

2.5. Renforts.

Conformément aux directives de la DRHLE (NDS n°2019-507946/COMLE/EM/DRH/NP), tous les renforts des régiments auront à compter de 2020, l'obligation d'effectuer au moins une session en tant que renfort AMIEC au 4RE afin de maintenir leur niveau de compétence dans cette qualification.

2.6 Rattrapages pour les différents permis :

RAT 1 : du lundi 15 février au vendredi 19 février 2021.
RAT 2 : du lundi 26 avril au mercredi 30 avril 2021 (**attention** : fin du stage le mercredi à midi pour un retour dans les régiments dans l'après-midi en vue des festivités de Camerone).
RAT 3 : du lundi 8 novembre au vendredi 12 novembre 2021.
RAT 4 : du lundi 20 décembre au mercredi 24 décembre 2021 (**attention** : arrêt le mercredi soir en vue des festivités de Noël).

3. FACQ AMIEC.

3.1. CAF 2021.

FACQ AMIEC 21_1 : du lundi 22 mars au vendredi 21 mai 2021.
FACQ AMIEC 21_2 : du lundi 18 octobre au vendredi 17 décembre 2021.

3.2. But.

La formation d'adaptation complémentaire qualifiante aide-moniteur d'instruction élémentaire de conduite (FACQ AIDE MONIT IEC) a pour but de former des aides moniteurs. Cette formation doit permettre au futur aide moniteur d'être en mesure de développer les notions de base de la pédagogie, les relations et les comportements de l'élève et du moniteur.

3.3. Conditions de candidature.

Les candidats doivent pouvoir justifier :

- être détenteur du BMC VL depuis au moins 2 ans ;
- être titulaire de la FGE ;
- avoir une excellente expérience à la conduite d'un véhicule léger ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une sanction dans le domaine de la conduite automobile ;
- avoir un SIGYCOP tel que $P \leq 2$, le reste ≤ 3 .

Le niveau de la formation nécessite que le candidat dispose d'un niveau satisfaisant en français (niveau 3 de français conseillé).

3.4. Document à présenter en début de stage.

- Permis de conduire **civil** catégorie B en cours de validité.

3.5. Matériel spécifique.

Chaque stagiaire se dotera du matériel suivant :

- ordinateur portable (si autorisé) ;
- clé USB ;
- classeur, intercalaires et pochettes A4 perforées.

AUTRES STAGES

1 FTS AIDE MONITEUR EPMS.

1.1. CAF 2021.

FTS AIDMOEPMS 21_01 : du lundi 29 mars au mercredi 21 mai 2021 (fin du stage le mercredi soir en vue du pont de l'Ascension).

1.2. But.

La formation technique de spécialité d'aide-moniteur éducation physique militaire et sportive

(FTS AIDE MON EPMS LEG) a pour but de former des petits gradés capables de participer ou de conduire une séance EPMS élaborée par un moniteur EPMS. Cette formation doit permettre au futur aide-moniteur de travailler dans un bureau des sports.

1.3. Conditions de candidature.

Les candidats doivent détenir :

- un avis DSPLE favorable ;
- le PSC1 ;
- satisfaire aux épreuves d'admission ;
- un SIGYCOP seuil : 1 1 2 3 4 3 1, et satisfaire aux aptitudes particulières énumérées ci-dessous.

Le niveau de la formation nécessite que le candidat dispose d'un niveau satisfaisant en français (niveau 3 de français conseillé).

Une vérification initiale de l'état vitro-rétinien sera effectuée lors de la visite d'aptitude au stage d'aide-moniteur d'EPMS pour les candidats classés Y = 3, lors d'une consultation par un médecin ophtalmologiste du service de santé des armées.

Exclusion de toute affection aiguë ou chronique de l'acuité auditive. Absence de luxation récidivante de l'épaule. Absence de luxation de l'épaule datant de moins d'un an. Absence de séquelle de fracture ou présence de matériel d'ostéosynthèse sur l'humérus ou les os de l'avant-bras, du poignet ou de la main. Absence de lésions du coude ou des os de l'avant-bras entraînant une limitation des mouvements de pronation ou de flexion-extension. Absence de lésion ligamentaire du genou cliniquement parlant. Absence de ligament plastie récente (période probatoire d'un an).

1.4. Document à présenter en début de stage.

- Certificat médical d'aptitude sans restrictions particulières.

1.5. Matériel spécifique.

Les stagiaires doivent être munis à leur arrivée au 4^e RE des équipements spécifiques suivants:

- une tenue de combat pour le parcours d'obstacles ;
- une paire de chaussures Haix pour la pratique du parcours d'obstacles ;
- une paire de chaussures de running ;
- une paire de chaussures omnisports ;
- une paire de chaussures de football et protèges tibias ;

- un équipement de natation comprenant maillot de bain, bonnet et lunettes ;
- un sac de sport ;
- une musette TTA;
- une paire de chaussons d'escalade de qualité ;
- un protège dents ;
- une coquille de protection ;
- une clé USB ;
- une boussole normographe ;
- une lampe frontale.

Le 4^e RE met à la disposition des stagiaires un complément de packaging sportif.

1.6. Épreuves d'admission.

Tests de conditions générales :

- test d'endurance de course à pied de 12 mn ;
- test aquatique ;
- grimper de corde (2 x 5m) chrono bras seuls ;

Tests d'aptitudes spécifiques au métier de spécialiste EPMS :

- course de 40 m ;
- parcours d'habileté motrice.

Chaque épreuve est affectée d'un coefficient un. La moyenne générale exigée doit être égale ou supérieure à 10 sur 20. Toute note obtenue à l'une des épreuves du test d'admission inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire (excepté pour le parcours d'habileté motrice).

2 BNSSA.

2.1. Préambule.

L'arrêté du ministère de l'intérieur du 6 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) modifie ses modalités de réalisation.

Les conditions de candidature et les dates des 2 sessions BNSSA réalisées au 4^e RE en 2021 n'ont pas vocation à changer sauf cas de force majeure. En revanche, le dossier de candidature peut changer de forme. Toute modification fera l'objet d'une note à destination des régiments, et le dossier de candidature nouvelle génération sera publié en ligne sur le site *Intraterre* de la Légion étrangère :

[http://portail-legion-etrangere.intradef.gouv.fr/mdl/doc/doc_liste_sd.php?doc_theme_sd=18&dossier=4eme-RE.](http://portail-legion-etrangere.intradef.gouv.fr/mdl/doc/doc_liste_sd.php?doc_theme_sd=18&dossier=4eme-RE)

2.2. CAF 2021.

BNSSA 21_01 : du lundi 22 février au vendredi 12 mars 2021.

BNSSA 21_02 : du lundi 8 au vendredi 26 novembre 2021.

Le brevet national de sauveteur-secouriste aquatique (BNSSA) a pour but de former du personnel apte à assurer la sécurité de toute activité incluant une partie aquatique. Cette formation doit permettre au futur sauveteur-secouriste d'être surveillant de baignade à la piscine ou d'assurer tout ou partie du soutien médical d'une activité comportant une immersion.

2.3. Conditions de candidature.

Les candidats doivent détenir :

- le PSE1.

Ils doivent en outre satisfaire aux tests d'admission décrit au paragraphe 2.6 ci-dessous

2.4. Documents à présenter en début de stage

- Dossier d'inscription au BNSSA.
- 1 certificat médical établi de moins de trois mois avant la date de début de stage. Ce certificat doit être conforme à l'arrêté du 06/06/1991 concernant la surveillance de baignade, le certificat médical d'aptitude militaire (CMA) n'est pas accepté.
- 1 photocopie du diplôme PSE1 ou PSE2, et le cas échéant l'attestation individuelle de formation continue (le procès-verbal n'est pas accepté.)
- 1 photocopie du diplôme du BNSSA (pour les candidats au recyclage).
- 1 relevé de performance avec les temps effectués (modèle en annexe X).
- L'ordre de mission
- Documents d'identité à jour, carte de circulation, carte VITALE.

Le dossier de candidature doit impérativement parvenir à la DRHLE 6 semaines avant le début du stage, pour pouvoir être déposé en préfecture dans les délais impartis.

2.5. Épreuves d'admission.

Épreuve n°1.

Un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 m en maillot de bain sans lunettes en moins de **3 minutes** :

- départ du bord du bassin suivi de 25 m nage libre en surface ;
- deux parcours de 25 m comprenant chacun 15 m en immersion complète (apnée) sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- une plongée dite en canard suivie de la récupération d'un mannequin qui repose à 3,60 m de profondeur. Le stagiaire remonte le mannequin en surface et le remorque sur 25 m, (visage du mannequin hors de l'eau) ;
- à chaque virage, le stagiaire doit toucher le bord du bassin.

Épreuve n°2.

Un parcours de sauvetage en continu de 250 mètres avec palmes, masques et tuba en moins de **5 minutes** :

- le candidat doit parcourir 200 mètres en palmes, masques et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin de ces 200 mètres, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin à 3,60 mètres de profondeur. L'immersion sera faite après avoir touché l'extrémité du bassin ;
- il remorque le mannequin sur une distance 50 mètres ; lors du remorquage, le mannequin doit avoir le visage hors de la surface de l'eau.

2.6. Matériel spécifique.

Chaque stagiaire devra se doter de palmes, masque et tuba.

3 MONITEUR TIOR.

3.1. But.

La formation de moniteur des techniques d'intervention opérationnelle rapprochée (moniteur TIOR) a pour but de former des cadres et, éventuellement, des légionnaires, possédant une connaissance technique approfondie des TIOR. Cette formation doit permettre aux futurs moniteurs de délivrer la formation technique élémentaire des techniques d'intervention opérationnelle rapprochée (FTE TIOR) et d'assurer l'entretien des savoir-faire.

3.2. Conditions de candidature.

Les candidats doivent détenir :

- la FTE TIOR (attestation en annexe XI) ;

Ils doivent en outre satisfaire aux tests d'entrée décrits au paragraphe 3.5 ci-dessous.

3.3. Document à présenter au début du stage.

- Certificat médical d'aptitude sans restrictions particulières.

3.4. Épreuves d'admission.

Les tests s'effectuent en treillis complet et rangers de dotation dans l'ordre des épreuves ci-dessous, avec les protections pour les tests de combativité.

Tractions.

Niveaux seuils requis pour l'admission en formation.

Épreuves	Modalités	Répétitions
Tractions.	Mains en pronation, après extension complète.	6 répétitions.

Parcours physique.

Un parcours de 600 mètres à réaliser en un temps égal ou inférieur à 4'40" en enchaînant les 5 épreuves suivantes, précédées et succédées d'une course de 100m.

Épreuves	Modalités	Moniteur
Impulsions alternées.	Franchir de manière alternée un obstacle d'une hauteur de 50 cm matérialisée par une haie, en gardant les pieds joints.	15 fois.
Abdominaux.	Jambes à 90°, genoux fléchis, bras croisés, mains sur les épaules, coudes en avant. Abdominaux valables si les coudes viennent toucher les cuisses.	30 répétitions.
Ramper.	Obligation d'avoir un contact hanche, genou et cheville avec le sol.	10 m.
Flexion/extension des bras en appui facial.	Cadence libre, mains dans l'axe du corps et à l'aplomb des épaules, corps droit et gainé. En position haute : bras tendus. En position basse : seule la poitrine entre en contact avec le sol.	20 répétitions.
Flexion des jambes.	Cadence libre. La flexion s'effectue jusqu'à ce que l'articulation de la hanche arrive à la hauteur des genoux.	20 répétitions.

Les tests physiques sont là pour estimer l'implication du candidat dans sa préparation et lui garantir d'avoir le potentiel physique en rapport avec l'intensité et la durée de la formation.

Test de combativité.

- Deux assauts en percussion pieds et poings.
- Les candidats sont opposés par catégories de poids en milieu sécurisé.
- L'épreuve s'effectue en tenue de combat (treillis) et protections adaptées, avec chaussures de sport ou pieds nus en fonction du sol.
- Appréciation de la combativité en 2 reprises de 1'30" (étendue à 3 minutes maximum en cas de passivité), 30" de récupération entre les deux reprises.

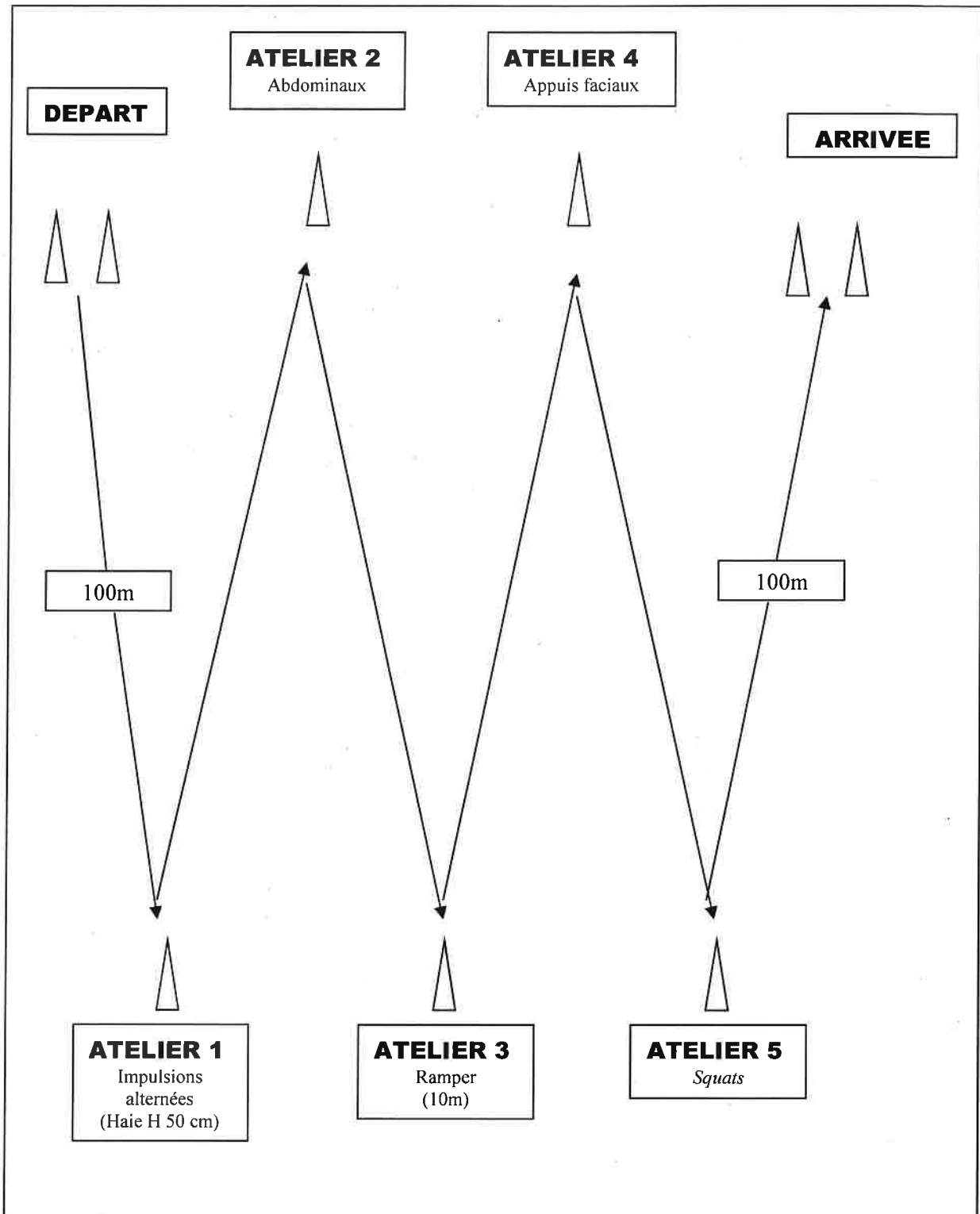
3.5. Matériel spécifique.

Chaque stagiaire se dotera du matériel suivant :

- une deuxième paire de chaussures réglementaires ;
- 2 tenues PO ;
- 1 lampe frontale ;
- 1 coquille de protection ;
- 1 protège dents (obligatoire) ;
- 1 musette ;
- 1 clef USB.

Description du parcours :

Description du parcours physique des tests d'admission en stage moniteur des techniques d'intervention opérationnelle rapprochée.



4 FACQ CE BIO.

4.1. CAF 2021.

FACQ CE BIO 21_01 : du lundi 18 janvier au vendredi 12 mars 2021.

FACQ CE BIO 21_02 : du lundi 17 mai au vendredi 9 juillet 2021.

FACQ CE BIO 21_03 : du lundi 18 octobre au vendredi 10 décembre 2021.

4.2. But.

La formation d'adaptation complémentaire qualifiante chef d'équipe bâtiment et infrastructure opérationnelle (FACQ CE BIO) a pour but de former des chefs d'équipe aux travaux du bâtiment. Cette formation permet d'être en mesure d'organiser et de réaliser des petits travaux de sauvegarde-protection, d'amélioration et de renforcement d'infrastructures.

4.3. Conditions de candidature.

Cette formation ne comporte aucun test seuil de contrôle qui détermine l'admission au stage.

Le niveau de la formation nécessite que le candidat dispose d'un niveau satisfaisant en français (niveau 3 de français conseillé).

4.4. Équipements de protection individuels.

Chaque stagiaire sera muni des éléments de protection individuels (EPI) fournis par son corps d'appartenance, soit :

- 1 combinaison de travail ;
- 1 casque de chantier et 1 casque anti-bruit ;
- 1 paire de lunettes de protection ;
- 1 paire de gants de manutention ;
- 1 paire de chaussures de sécurité.

5 FA PLE.

5.1. CAF 2021.

PLE 21_01 : du lundi 11 au vendredi 15 octobre 2021.

5.2. But.

La formation d'adaptation patrouille de la Légion étrangère (FA PLE) a pour but de former des chefs de patrouille et des équipiers capables techniquement et juridiquement d'intervenir au profit de la sécurité du personnel servant à titre étranger, à l'intérieur comme à l'extérieur d'une enceinte militaire. Cette formation doit précéder une prise de fonction au sein d'une patrouille et traite notamment les aspects suivants :

- cadre légal de l'action ;
- gestion des situations conflictuelles ;
- compte rendu au commandement.

5.3. Conditions de candidature.

Les candidats doivent détenir :

- un avis DSPLE favorable ;
- une ancienneté de service d'au moins 5 ans ;
- une excellente manière de servir, qui reflète que l'intéressé est digne de confiance.

5.4. Document à présenter en début de stage.

- Attestation PSC1.

5.5. Matériel spécifique.

- Chaque stagiaire se dotera d'un treillis de piste.

6 FTS MSIC.

6.1. CAF 2021.

FTS MSIC 21_01 : du lundi 12 avril au vendredi 18 juin 2021.

6.2. But.

La formation technique de spécialité en maintenance des systèmes d'information et de communication (FTS MSIC) permet de former des opérateurs spécialisés dans la maintenance des moyens de communications organiques. Cette formation doit permettre aux futurs opérateurs de travailler au NTI1 régimentaire.

6.3. Conditions de candidature.

Les candidats doivent détenir :

- des connaissances de base en électricité et en électronique.

Le niveau de la formation nécessite que le candidat présente de bonnes dispositions intellectuelles et un niveau satisfaisant en français (niveau général ≥ 14 ou NGAT A et niveau 3 de français conseillé).

6.4. Équipement de protection individuels.

Chaque stagiaire sera muni des éléments de protection individuels (EPI) fournis par son corps d'appartenance, soit :

- 1 combinaison de travail ;
- 1 paire de chaussures de sécurité ;
- 1 casque anti-bruit ;
- 1 paire de gants de manutention ;
- 1 paire de lunettes de protection.

7 FTS GMA.

7.1. CAF 2021.

FTS GMA 21_01 : du lundi 18 janvier au vendredi 5 février 2021.

FTS GMA 21_02 : du lundi 13 septembre au vendredi 1 octobre 2021.

7.2. But.

La formation technique de spécialité maintenance gestion matériels et approvisionnements Légion (FTS GMA LEGION) a pour but de former des magasiniers au profit des régiments de Légion. Cette formation doit permettre au futur magasinier

d'être en mesure de travailler dans le groupe approvisionnement d'un bureau de la maintenance et de la logistique d'un corps de troupe.

7.3. Conditions de candidature.

Cette formation ne comporte aucun test de contrôle des prérequis d'admission au stage.

Les candidats doivent détenir :

- une adresse *Intredef* valide.

7.4. Équipement de protection individuels.

Chaque stagiaire sera muni des équipements de protection individuels (EPI) fournis par son corps d'appartenance, soit :

- 1 combinaison de travail ;
- 1 paire de gants de manutention.

8 FACQ GAP.

8.1. CAF 2021.

FACQ GAP 21_01 : du lundi 8 au vendredi 26 mars 2021.

FACQ GAP 21_02 : du lundi 6 au vendredi 24 septembre 2021.

8.2. But.

La formation d'adaptation complémentaire qualifiante gestion des approvisionnements Légion (FACQ GAP LEGION) a pour but de former des magasiniers au profit des régiments de Légion. Cette formation doit permettre au futur opérateur d'être en mesure de gérer un magasin fourrier d'une unité élémentaire, ou d'assurer la fonction de magasinier au sein d'un magasin du corps.

8.3. Conditions de candidature.

Les candidats doivent détenir :

- une adresse *Intredef* valide.

8.4. Équipements de protection individuels.

Chaque stagiaire sera muni des équipements de protection individuels (EPI) fournis par son corps d'appartenance, soit :

- 1 combinaison de travail ;
- 1 paire de gants de manutention ;
- 1 paire de chaussures de sécurité.

9 FA CLAIRON.

9.1. CAF 2021.

FA Clairon 21_01 : du lundi 4 au vendredi 29 janvier 2021

9.2. But.

La formation d'adaptation clairon de la Légion étrangère (FA CLAIRON LE) a pour objectif de former des légionnaires aptes d'emblée à l'emploi de clairon au sein d'une formation de la Légion étrangère.

9.3. Conditions de candidature.

Cette formation ne comporte aucun test de contrôle des prérequis d'admission au stage. Cependant, il est demandé que chaque candidat soit testé et préparé dans son régiment d'origine afin de répondre aux critères suivant :

- être capable de « chanter » correctement quelques sonneries ;
- savoir produire un son au clairon ;
- avoir travaillé avec un « clairon » déjà formé de son unité pendant au moins deux semaines ;
- avoir les lèvres et la dentition de l'avant de la bouche en bon état (pas de crevasses, gerçures pathologies diverses, etc.).

9.4. Matériel spécifique.

Chaque candidat devra impérativement se présenter au stage avec son instrument et son embouchure personnelle.

DOSSIER D'INSCRIPTION AU BNSSA

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES
POPULATIONS



PREFET DE L'AUDE

Service Jeunesse et Sports

Cité Administrative, place Gaston
Jourdanne

11807 CARCASSONNE cedex

☎ 04 34 42 91 00

ddcspp-js@aude.gouv.fr

**Dossier à retourner
à :**

Votre Organisme de
formation

OU

DDCSPP de l'Aude
Service Jeunesse et
Sports

Cité Administrative, place
Gaston Jourdanne
11807 CARCASSONNE
cedex

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (BNSSA)	Photo à coller ou agraffer
- DATE de la session d'examen :	
- Dépôt du dossier : 1 mois avant la date de la session d'examen	
- EXAMEN <input type="checkbox"/>	- RECYCLAGE <input type="checkbox"/>

- NOM :

Prénom(s) :

- Date et lieu de naissance :

- Sexe :

- Profession :

- Situation de famille :

- Diplômes scolaires et universitaires :

- Diplômes et Brevets sportifs :

- Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail :



:



:

Ale.....

Signature :

CERTIFICAT MÉDICAL

Exigé pour tout(e) candidat(e) à l'examen du BNSSA ou recyclage du BNSSA

Je soussigné(e),....., docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour (date....., M/Mme....., et avoir constaté qu'il/elle ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de baignade.

- Ce sujet présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres et une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

ACUITÉ VISUELLE

- Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément :

Soit au moins : 3/10 + 1/10 soit au moins 2/10 + 2/10.

- Cas particulier :

Dans le cas particulier d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

- Avec correction :

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10).

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

- Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

(Ce certificat médical doit être établi moins de trois mois avant la date de dépôt de dossier.)

Fait à....., le.....
(Signature et cachet du médecin)

RELÈVE DE PERFORMANCES

Je soussigné, _____, officier des sports du _____,
certifie avoir testé le _____, NID _____ aux tests d'admission
du BNSSA le _____ 2018.

Tests effectués :

Un parcours de sauvetage 100m en moins de 3'	250m PMT en moins de 5'

Cette attestation est fournie à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Signature du candidat

Signature du contrôleur

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT RELATIF A L'ADMISSION A L'UNE DES FORMATIONS SPECIALISEES FIXEES DANS L'ARRETE DU 16/08/2017.

Annexe XI extraite de l'arrêté du 17/08/2017.

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4139-1, L. 4139-13, R. 4139-50, R. 4139-51 et R. 4139-52;

Je soussigné

— candidat à la formation (1) de

— admis à suivre la formation (1) de

M'engage à rester en position d'activité ou en détachement d'office pendant une durée de.... à compter de la date de l'obtention du titre validant la formation ou, à défaut, de la date de la fin de la formation. En conséquence, je ne peux prétendre, sauf motifs exceptionnels, à une démission ou une résiliation de contrat, tant que je n'aurai pas atteint le terme du délai fixé ci-dessus.

La démission ou la résiliation de contrat d'un militaire ayant reçu une formation spécialisée, ne peut être agréée que pour des motifs exceptionnels laissés à l'appréciation de l'autorité militaire (2).

Sous réserve des cas d'exonération prévus par l'article R. 4139-52 susvisé (3), en cas de rupture du lien au service pour motifs exceptionnels, le montant du remboursement à verser est égal au total des rémunérations que j'ai perçues pendant la formation spécialisée, affecté d'un coefficient multiplicateur de Ce montant décroît proportionnellement au temps obligatoire de service accompli à l'issue de cette formation spécialisée.....

Fait à, le

(1) Rayer la mention inutile. (2) Cf. le 2^e alinéa de l'article L. 4139-13 du code de la défense: «La démission ou la résiliation du contrat [...] ne peut être acceptée que pour des motifs exceptionnels, lorsque, ayant reçu une formation spécialisée [...], le militaire n'a pas atteint le terme du délai pendant lequel il s'est engagée à rester en activité».

(3) «Le militaire admis à suivre une formation spécialisée n'est pas tenu à un remboursement en cas:

1° D'interruption de la formation ou de l'inexécution totale ou partielle de l'engagement de servir résultant d'une inaptitude médicale dûment constatée par un médecin ou un chirurgien des hôpitaux des armées;

2° De non-renouvellement ou de résiliation du contrat par l'autorité militaire;

3° De cessation d'office de l'état militaire, en application du 1° de l'article L. 4139-14.»

ANNEXE XII à la note n° 1352 /4RE/BIE/NP du 10/11/2020
ATTESTATION DE FORMATION TECHNIQUE ELEMENTAIRE TIOR

GRD : NOM : PRÉNOM : RÉGIMENT :

Module 1 (Initial)

- Prérequis pour le M.TIOR

Contenu technique enseigné par un moniteur TIOR sauf pour le cours théorique.

Contenu du programme	Volume horaire 17 heures	Validation date
Coups d'arrêts pieds/poings et défense	2H	
Mise au sol Contrôle position ventrale de sécurité	2H	
Palpation au sol, relevage, conduite Pose d'entrave, relevage et conduite	2H	
Défense avec FAMAS sur attaques pieds/poings et objets contondant Triangulation, palpation debout	2H	
Coups d'arrêts BDT Défense avec BDT sur attaques pieds/poings Mise au sol avec BDT et transition BDT/arme	6H	
Perfectionnement général et mise en situation	2H	
Cours théorique sur le cadre juridique	1H	

Moniteur TIOR :

OBTENU LE :

Instructeur TIOR :

OBTENU LE :

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES pour action:

- DRHLE ;
- 1^{er} RE;
- 1^{er} REC ;
- 1^{er} REG ;
- GRLE ;
- 2^e REG ;
- 2^e REI ;
- 2^e REP ;
- 13^e DBLE.

DESTINATAIRES pour information :

- COMLE (ATCR).

COPIES INTERNES:

- CDC (ATCR) ;
- RRH ;
- CIS ;
- A/C.